



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 02351

Numéro SIREN : 808 480 644

Nom ou dénomination : SCP de commissaires aux comptes GROLLEMUND GUIT JOMARD  
PESSON

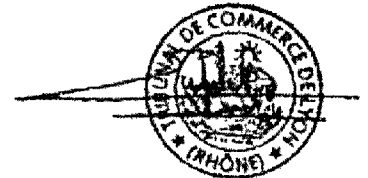
Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2015 sous le numéro de dépôt A2015/027177



4660526

**Dénomination :** SCP de commissaires aux comptes  
GROLLEMUND GUIT JOMARD PESSON  
**Adresse :** 19 rue Bossuet 69006 Lyon -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2014D02351  
**n° d'identification :** 808 480 644  
**n° de dépôt :** A2015/027177  
**Date du dépôt :** 28/10/2015

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
13/10/2015



4660526

**Pascale JARSAILLON**  
Expert Comptable Associée  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Louis LAGASSE**  
Expert Comptable Associé  
Commissaire aux Comptes

Membres de la Compagnie  
Régionale de Lyon

---

**SCP GROLLEMUND GUIT JOMARD PESSON**

**au capital de 2.000 euros**

**19 Rue Bossuet  
69006 LYON**

**808 480 644 RCS LYON**

---

**Rapport du Commissaire à la transformation  
sur la transformation en société par actions simplifiée**

**A l'Assemblée générale extraordinaire statuant sur la transformation  
de la société en SAS**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

### SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCP GROLLEMUND GUIT JOMARD PESSON EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

#### Assemblée générale extraordinaire statuant sur la transformation de la société en SAS

Madame, Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés du 7 octobre 2015, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

#### I - Activité de la société

La société a été immatriculée au RCS de Lyon le 18/12/2014 sous le numéro 808 480 644.

Les statuts ont été signés le 24/10/2014 et elle a débuté son activité le 24/11/2014.

La société a pour objet exclusif l'exercice en commun de la profession de commissaire aux comptes.

**IV - Conclusion**

En conclusion de nos travaux :

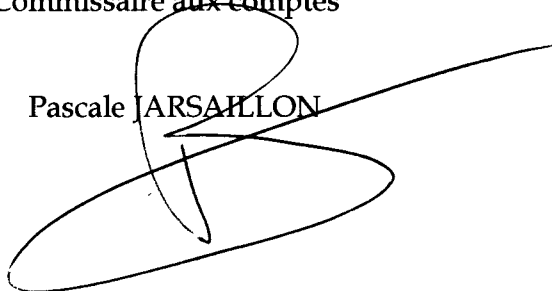
- Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part,
- nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social,
- nous n'avons pas relevé d'avantage particulier,
- nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lyon, le 13/10/2015

Pour **KYRIEL CONSEILS**

Commissaire aux comptes

Pascale JARSAILLON

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Jarsaillon', is written over the printed name 'Pascale JARSAILLON'.